Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°12 ✦ Hiver 2025

Mobilisons-nous pour l'Ecole

Mesdames, Messieurs,

Les années se suivent… et se ressemblent ! A nouveau, il faut mobiliser de l'énergie à tous les niveaux pour empêcher la fermeture d'une classe à l'Ecole de Barre des Cévennes. Ne jamais se lasser.

C'est l'existence même d'un service de l'Education Nationale qui est en jeu en zone rurale de moyenne montagne. Votre serviteur, les enseignants, les parents d'élèves, le personnel communal, ainsi que l'Association des Parents d'Elèves, la coopérative scolaire ont multiplié les initiatives pour communiquer sur cette situation dangereuse qui est potentiellement une entrave à un enseignement pédagogique de qualité de proximité et à l'épanouissement des enfants.

Les parents d'élèves, par le truchement de l'APE, ont notamment interpelé l'Inspectrice, les syndicats et adressé un courrier à la Direction académique. C'est dans ce contexte qu'un rassemblement a été programmé ce samedi 15 février devant l'école. Le public présent a parcouru le village jusqu'aux Ormes.

En urgence et concrètement, il faut d'ici le 6 mars prochain l'inscription à la Mairie de trois à quatre enfants, même sans les mettre à l'Ecole. En aucun cas cela engage les parents pour la rentrée prochaine ! Cela permettra simplement de respirer jusqu'à la fin du mois de juin.

En effet, comme les années précédentes, l'été est une période propice pour les déménagements et accueillir une ou deux familles.

Sur ce dernier point, je suis sur plusieurs pistes. Toutes sont, comme les années passées, incertaines, fragiles. Ce sont toujours les parents qui décident de l'avenir et de l'éducation de leurs enfants. Personne ne peut se mettre à la place d'un autre parent.

Depuis quinze ans, nombreux sont ceux qui ont fait le choix d'inscrire leurs enfants dans une autre école ou à la maison. **Il faut le respecter et ne pas juger.** Il en va de l'unité du village.

Aujourd'hui, on peut se réjouir d'une année scolaire particulièrement réussie entre une équipe enseignante totalement renouvelée et un personnel communal expérimenté, professionnel et très appréciée des enfants. **L'Ecole fait l'unanimité et ce n'est pas si courant.**

Rassemblons-nous, trois ou quatre enfants : nous pouvons y arriver.

En vous remerciant pour votre attachement à l'Ecole, vous pouvez compter sur mon engagement pour maintenir les services publics à Barre des Cévennes.

François ROUVEYROL, Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes Gorges-Causses-Cévennes

Intempéries – Chutes de neige

En quelques heures, samedi dernier, ce sont 40 à 60 cm de poudreuse qui ont recouvert la commune. Si le spectacle était magnifique, la gêne était évidente pour tous les habitants, notamment avec une longue coupure d'électricité. Cela tombait mal en plein week-end. Il faut reconnaître que les agents publics se sont mobilisés sans relâche : d'*Enédis* sur les lignes à haute tension aux deux cantonniers communaux en passant par les agents du Conseil départemental, personne n'a compté ses heures pour permettre le plus rapidement possible un retour à la normale. Les remerciements reçus à la Mairie par des habitants reconnaissants ont été très appréciés.

Protection des données personnelles à la Mairie

Les efforts payent ! Le délégué à la protection des données, en inspection au début du mois, félicite le Maire et le Secrétariat Général *« … pour tout ce qui a déjà été mis en place… »* La vigilance reste de mise : avec l'IA (Intelligence artificielle), l'heure n'est pas au relâchement.

Coupe affouagère

Le bois stocké à proximité des 4 Chemins par une entreprise forestière à la suite de la dernière éclaircie a été purgé. Par délibération prise à l'unanimité, une coupe affouagère a été proposée. Le travail sera mené de telle sorte que les lots se présenteront sous la forme de grumes ébranchés, recoupés sur 2m et présentés le long de la piste forestière avant la fin de l'hiver.

Accompagnement à la rénovation Energétique de bâtiments publics

Un très important travail a été réalisé ces dix dernières années pour assurer une isolation thermique par l'extérieur (épaisseur 20 cm !) de plusieurs bâtiments communaux : école, caserne et villa gendarmerie, ancienne gendarmerie, village de gîtes et le remplacement progressif des énergies fossiles importées et polluantes par des énergies plus vertueuses et locales. Cependant, il reste deux bâtiments qui pourraient bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique. A l'unanimité, à la demande du Maire, le Conseil municipal a décidé de proposer la salle polyvalente et le local du stade.

Zone d'accélération Energies renouvelables

Sur proposition du Maire, les élus, à l'unanimité, ont proposé cinq sites qui pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques ou toute autre énergie renouvelable : local du stade, centre d'incendie et de secours, local de stockage, salle polyvalente, caserne de gendarmerie.

Rétrocession de concession funéraire

La demande de rétrocession est faite par écrit par la personne concernée. Elle entraîne le remboursement, par la commune, du prix payé par le demandeur pour l'achat de la concession. Il est tenu compte du temps de concession écoulé. Le remboursement s'opère donc au prorata du temps de concession écoulé. En cas de concession perpétuelle (cas de figure le plus courant au cimetière de Barre des Cévennes), le montant du remboursement correspondra au prix payé par le concessionnaire.

Dérives sectaires : une progression inquiétante

La lutte contre les dérives sectaires est rendue plus difficile en raison de la présence des réseaux sociaux sur ce terrain. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) considère qu'une dérive sectaire se résume à un *« dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. »*

Temple de Barre des Cévennes

Aux termes d'un acte reçu par Maître Piquemal-Cleenewerk, notaire, le lundi 10 février 2025, il a été constaté la vente du temple de Barre des Cévennes par l'association cultuelle Barre/Molezon au profit de la commune de Barre des Cévennes pour un montant de 2872,19 €.
Nous reviendrons très largement sur cette information exceptionnelle dans un prochain bulletin municipal dédié.